

ÉDITO



Mesdames, Messieurs,

Avec ce mois de novembre et l'approche de l'hiver, nous tournons la page d'un été qui a replacé la question environnementale au cœur des débats. Jamais un été n'aura été aussi chaud, jamais un été n'aura été aussi sec dans notre village, jamais nous n'aurions cru nous approcher d'aussi près des limites de notre approvisionnement en eau. Les incendies estivaux de VOREPPE, VIF ou encore SAINT-ÉGRÈVE rendent aujourd'hui encore plus concrets les périls du changement climatique.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, il est urgent de limiter notre impact sur les milieux naturels et sur le climat. Il est aussi temps malheureusement de nous adapter aux conséquences déjà irréversibles du changement climatique. D'après le groupement international d'experts pour le climat (GIEC), les périodes de sécheresse vont s'allonger, les canicules vont s'amplifier et les orages vont s'aggraver. Ce sont les défis de demain et nous devons faire preuve d'intelligence collective pour y répondre ensemble.

Étrangement, l'histoire fait que l'été le plus chaud de notre ère coïncide avec une crise géopolitique majeure, une guerre sur notre continent, qui entraîne deux ans après la crise sanitaire du COVID-19, une crise énergétique rare.

Les tensions sur la disponibilité et sur le prix de l'énergie sont à leurs plus hauts et cela se ressent dans tous les pans de notre économie, du consommateur aux entreprises en passant bien-sûr par les collectivités. Ainsi nous parlons aujourd'hui de sobriété énergétique pour nous adapter au défi du moment, défi complexe mais que nous nous devons de relever.

Au-delà de tout ça, le village avance et je m'en réjouis. La vie sociale, associative et festive se porte bien comme vous pourrez le lire dans ce numéro de l'Écho Champagnard comme dans les autres.

Après de nombreux mois d'étude et de dialogue avec nos partenaires et nos financeurs, l'espace des 4 Vents et la place du Laca devraient bientôt voir le début de chantiers structurants pour l'avenir de CHAMPAGNIER et pour répondre au défi précédemment nommés. Les Échos Champagnard sont évidemment des espaces d'information sur ces projets, pour autant je ne peux que vous inviter à venir participer au design de ces lieux au travers des commissions ad hoc, des réunions publiques et des groupes de travail spécifiques.

Puisque CHAMPAGNIER appartient à toutes et à tous, écrivons ensemble les pages à venir !

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain délégué

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

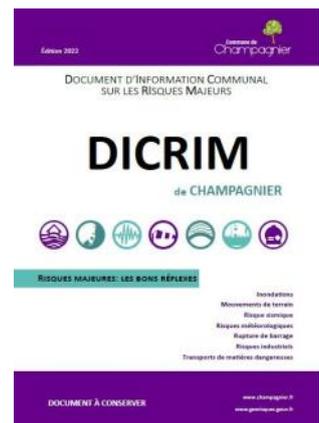
UN DICRIM « NOUVELLE VERSION » DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis.

Il comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles mais aussi l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Les consignes de sécurité énoncées dans ce document doivent être connues par tous, elles peuvent sauver des vies.

Prenez en connaissance et conservez précieusement le DICRIM, c'est un document de référence.



NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

LA MAIRIE ÉTEND SON OUVERTURE AU PUBLIC

A compter du 1^{er} décembre, le service à la population (accueil et état civil) modifie ses horaires d'ouverture pour vous proposer non plus 3 mais 4 demi-journées d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 9h à 12h
puis de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h à 12h



Contact

Mairie de CHAMPAGNIER
Place de l'Église

☎ 04 76 98 08 83





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

UN AN DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Il y a maintenant un an, le conseil municipal de CHAMPAGNIER approuvait à l'unanimité une délibération autorisant l'occupation du domaine public communal ouvrant la voie à l'installation de "foodtruck" et autres commerçants sur la place du Laca.

Fruit d'un travail préalable avec différents porteurs de projets, cette délibération a permis le retour d'une activité commerciale sur la place, participant ainsi à renforcer une centralité du village. Un an après, force est de constater que les clients sont aux rendez-vous des différents services et que les animations proposées rencontrent un succès qui ne se dément pas.

Si à l'origine une partie de l'activité aujourd'hui présente sur la place devait intégrer les locaux commerciaux du Hameau du Laca, il n'en sera malheureusement rien en raison d'un défaut de conception du bâtiment.

Pour autant l'histoire ne s'arrête pas là puisqu'après près de deux ans de négociations avec le promoteur, la commune a trouvé un accord pour l'achat de trois lots qui devraient accueillir dès 2023 la bibliothèque municipale et un espace dédié au profession de santé (réunion publique à suivre). Parallèlement, la commune continue également d'accompagner la commercialisation des deux lots restants avec pour objectif l'installation de services du quotidien à destination des habitants.

Enfin, la fin de la requalification de la place du Laca, prévue par une convention avec la Métropole, devrait permettre de renforcer la présence des activités de petites restaurations actuellement présentes. Un travail en cours, avec les commerçants, la commune et la Métropole, devant permettre l'installation dans les prochains mois de locaux modulaires installés de manière pérenne afin d'améliorer les conditions de travail des commerçants mais aussi le confort des clients et riverains (réunion publique à venir).



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Comme vous ne pouvez l'ignorer, en raison d'un contexte international dégradé, l'Europe subit actuellement une forte période inflationniste qui se traduit notamment par une crise énergétique majeure qui impacte la disponibilité et le prix des différentes énergies.

Afin de participer à l'effort national d'économie mais aussi pour ne pas mettre en péril les finances communales, il est de notre responsabilité de mettre en place des dispositions de sobriété dans la consommation énergétique.

Les services et les élus de la commune de CHAMPAGNIER travaillent depuis plusieurs semaines déjà à la formalisation d'un plan de sobriété adapté à notre village. Ce plan a été présenté au conseil municipal du 17 octobre 2022 et détaille les premières mesures mises en œuvre dans cette période complexe.

À date, le complexe des 4 Vents représente environ 80% des consommations énergétiques de la commune c'est pourquoi nous avons engagé une opération de requalification et de restructuration dont les travaux débiteront en 2023. Pour autant, il nous faut trouver des modalités d'économies d'énergie dès l'hiver 2022/2023 pour répondre aux enjeux de sobriété précédemment évoqués.

Au sein du complexe des 4 Vents, les économies devront porter principalement sur le chauffage du gymnase. En effet, la vétusté de la chaufferie fioul du gymnase couplée à la volatilité du prix de cette énergie non réglementée font aujourd'hui craindre une flambée du coût du chauffage de cette enceinte, déjà très élevée en 2021 (65 000€). C'est pourquoi il nous faut baisser la température de consigne de cet espace afin de limiter l'impact de cette crise, chaque degré en moins faisant économiser environ 7% de consommation énergétique. La question de l'éclairage du stade de foot, du chauffage de salles annexes est aussi posée à des échelles moindres.

À savoir

Ainsi, les mesures suivantes ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en place

Chauffage des bâtiments communaux

- Gymnase des 4 Vents
Baisse de la température visant à prendre en compte les usages multiples et l'inertie thermique du bâtiment
- Mairie
Respect de la température de consigne et optimisation des réglages
- École
Mise en place de thermomètre et engagement des enseignants à respecter la température de consigne réglementaire

Éclairage publique

- Étude d'opportunité en cours pour optimisation des horaires d'extinction

Éclairage de Noël

- Réduction de la période d'éclairage et du nombre de sujets installés

Éclairage du stade de foot

- Repli de la pratique nocturne sur le gymnase dans la mesure de la disponibilité des créneaux.





Parallèlement aux efforts de la collectivité, nous invitons toutes et tous à participer à l'effort collectif avec ces quelques simples gestes mis en page par l'ADEME.

COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE ?

POUR RÉDUIRE LES FRAIS, QUELQUES ACTIONS TRÈS SIMPLES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ON A TOUS À Y GAGNER.

DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER

Choisir des lampes à LED

Éteindre les veilles dès que possible
-10% d'électricité consommée

Baisser le chauffage de 1°C
-7% d'énergie consommée

Une box allumée 24h/24 = la consommation d'un réfrigérateur



BIEN ENTREtenir SES APPAREILS, ÇA COMPTE AUSSI !

Garder son lave-vaisselle 14 ans au lieu de 11 ans, c'est :

105 € économisés

150 € économisés pour un lave-vaisselle A+ et A++

250 € économisés pour un lave-vaisselle A+++

Dégivrer son réfrigérateur

Couvrir les casseroles pendant la cuisson
4x moins d'électricité ou de gaz consommés

Privilégier le programme « Éco » du lave-vaisselle
-45% d'électricité consommée

Laisser sécher le linge à l'air libre

Laver son linge à 30°C
3x moins d'électricité qu'à 90°C

DES PETITS INVESTISSEMENTS ASTUCIEUX

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



Un thermomètre pour régler votre réfrigérateur, vos radiateurs.

< 10 €



Une multiprise à interrupteur pour éteindre simultanément tous vos équipements en veille.

5 à 15 €



Une prise programmable mécanique pour automatiser la mise en marche/l'arrêt de vos appareils électriques.

< 10 €



Un wattmètre relié à une prise, pour vérifier la consommation de vos appareils électriques.

20 € environ

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU



Un mouseur (ou aérateur) réduit de 30 à 50 % le débit du robinet.

< 10 €



Un sablier ou un minuteur pour ne pas dépasser 5 mn sous la douche.

< 10 €



Une douchette économe : à la clé, jusqu'à 75 % d'économie d'eau.

25 à 45 €

Une astuce pour repérer les fuites

1 Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.

2 À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

POUR ALLER PLUS LOIN

Profitez des informations et conseils des guides de l'ADEME sur www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

Faites-vous accompagner gratuitement par les conseillers FAIRE :

pour trouver le conseiller le plus proche de chez vous **0 808 800 700** Service gratuit - prix appel ou www.faire.fr



010774 Janvier 2019





VENTE BIENS IMMOBILIERS : APPEL À PROJET

Dans l'optique de valoriser son patrimoine, la commune de CHAMPAGNIER met en place un appel à manifestation d'intérêt concernant l'acquisition d'une maison et d'un terrain situé sur la commune, 2 Allée des Bergeronnettes.

L'objectif de cette démarche est de permettre à chacun de porter un projet personnel de réhabilitation ou de construction.

Le dossier de candidature peut être retiré sur le site internet de la commune www.champagnier.fr.

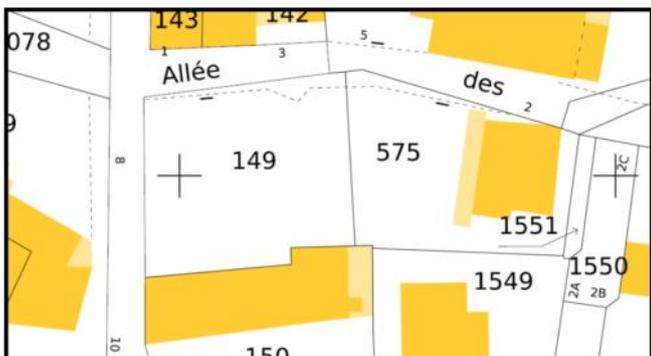
L'ensemble des modalités de candidatures et d'échanges sont contenus dans ce document.

Les propositions d'acquisitions seront remises par mail avec Accusé de Réception à l'adresse du mandataire de la commune administration@inovaction.org

À savoir

La date limite de dépôt des propositions est fixée au vendredi 13 janvier 2023 à 12h.

Pour toute question, veuillez contacter la SPL Inovaction via l'adresse électronique précitée.



UN PETIT NOUVEAU AU SERVICE TECHNIQUE

Début novembre, la commune a franchi une nouvelle étape dans la mise aux normes de notre flotte de véhicules avec la réception d'un nouveau tracteur pour les services techniques.

Ce tracteur, qui servira notamment aux travaux de déneigements, vient remplacer un camion de plus de 7,5 tonnes vendu courant 2022 par la collectivité.

C'est le troisième véhicule compatible avec la Zone Faible Émission qui intègre le parc des véhicules communaux dans cette logique puisqu'un véhicule utilitaire léger a déjà fait l'objet d'une reprise pour permettre l'acquisition d'un petit utilitaire électrique et qu'un vélo à assistance électrique a également été acheté pour faciliter les distributions et mobilités internes au village.



L'ultime étape sera maintenant de revendre le camion plateau de moins de 3,5 tonnes qui devrait lui, ne pas être dans le cadre de la mise en place d'un véhicule partagé sur la commune remplacé, si ce n'est dans le cadre de la mise en place d'un véhicule partagé sur la commune. Affaire à suivre !

INFLUENZA AVIAIRE

Le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ayant relevé le niveau de risque au regard de l'influenza aviaire de "modéré" à "élevé". Dans un contexte marqué par une persistance inédite du virus et une forte activité migratoire d'oiseaux sauvages, il est essentiel de renforcer les mesures de prévention pour éviter la contamination des élevages de volailles. Le passage en niveau de risque « élevé » accentue l'arsenal de protection des élevages avicoles et généralise les mesures de prévention.

• En élevage

- mise à l'abri de toutes les volailles sur tout le territoire métropolitain ;
- obligation de bâcher les camions transportant des palmipèdes de plus de 3 jours.

• Pour les activités cynégétiques (chasse)

- seuls sont autorisés le transport et l'utilisation d'appelants par les détenteurs de catégorie 1 ;
- les mouvements des gibiers à plumes sont soumis à conditions (examen clinique et, pour les anatidés, dépistage virologique) ;
- interdiction des lâchers d'anatidés.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr





INSCRIPTION ÉCOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2022 - 2023



Les inscriptions scolaires 2023/2024 se dérouleront du jeudi 1^{er} décembre 2022 au mardi 31 janvier 2023.

Sont concernés, tous les enfants :

- Nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020
- Concernés par un changement de secteur scolaire suite à un déménagement
- Des familles nouvellement arrivées sur la commune

“ Cette formalité accomplie, vous pourrez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice de l'école Tania JANKOVIC, pour effectuer l'admission de votre enfant.



Les documents à fournir sont :

- ✍ Copie du livret de famille ;
- ✍ Justificatif de domicile ;
- ✍ Copie des pages vaccinations du carnet de santé ;
- ✍ Certificat de radiation pour les élèves de MS au CM2

C.C.A.S.



15 DÉCEMBRE / GOÛTER DES ANCIENS

Le CCAS recevra, le jeudi 15 décembre prochain, les « Anciens » de 70 ans et plus pour le traditionnel goûter de fin d'année.

À savoir

Si vous n'avez pas reçu d'invitation et que vous avez l'âge requis n'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les délais impartis

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Nous vivons une période décidément bien particulière. Après deux années de crise sanitaire, le contexte international ouvre aujourd'hui une crise énergétique d'ampleur qui affecte à la fois le prix et la disponibilité de l'énergie. Si les origines de cette crise se jouent ailleurs les impacts sont bien palpables ici et maintenant.

À l'heure où l'Etat envisage des coupures intermittentes de courant cet hiver pour préserver l'alimentation électrique, où les ménages et les entreprises ont de plus en plus de mal à faire face à leurs dépenses en énergie, les collectivités comme la nôtre doivent elles aussi agir pour faire face.

En responsabilité nous devons réagir pour préserver les finances de la commune face à cette contrainte nouvelle. Limiter nos consommations d'énergies, en premier lieu par la sobriété en termes de chauffage et d'éclairage, mais pas seulement car les biens et services achetés à des entreprises ont eux aussi subis l'inflation.

Cependant nous pensons que face aux contraintes viennent les opportunités. Il y a l'opportunité de consommer moins mais de consommer mieux, il y a l'intérêt décuplé à poursuivre et accélérer la rénovation énergétique de nos équipements. Ce qui fera le service public de demain s'écrit aujourd'hui et notre responsabilité est aujourd'hui de répondre présent en portant des investissements ambitieux qui répondront aux enjeux de demain.

Pascal SOUCHE, adjoint délégué à l'espace public, aux moyens généraux et au patrimoine, pour la liste *Champagnier en Commun*

Nahalie BARON, Hubert COLLAVET et Brigitte ORGANDE élus de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...



DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Pour rappel, depuis le 21 mars 2017, la mairie de CHAMPAGNIER n'est plus en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité.

En effet, les demandes sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques (mai 2009).

Ces nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Au vu de l'allongement des délais de rendez-vous dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil, il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne, disponible sur le site =>

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Celle-ci permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps. C'est un moyen efficace de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et ainsi de dégager de nouveaux créneaux.

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire pour identification et prise d'empreintes

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les passeports conservent leur validité dans tous les pays jusqu'à leur date d'expiration.

Pour en savoir plus, consultez le guide des droits et des démarches administratives dans le département de l'Isère =>

<http://www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives>.

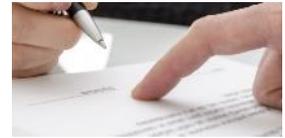
COMMUNES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous devez prendre un rendez-vous à la mairie de votre domicile et présenter :

- ✍ la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français;
- ✍ une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature;
- ✍ un justificatif de domicile.



Vous devrez signer au guichet devant un élu.

Il est également possible de faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La légalisation sera alors payante.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant ne concerne que les couples non mariés : la filiation s'établissant différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie.

En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance.

La reconnaissance peut se faire à tout moment lorsque la grossesse est établie médicalement et en toute mairie.

Il n'est pas obligatoire de s'adresser à l'Officier de l'état-civil du lieu de domicile.

Il convient au préalable de prendre rendez-vous à la mairie.

RECENSEMENT

Il concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite, à la Mairie du domicile, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.



Pièces à fournir

Carte Nationale d'Identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Livret de famille

Une personne ayant acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date de la nationalité française. L'attestation délivrée au moment du recensement militaire est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Cette attestation doit être conservée soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.

Tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé par l'intéressé à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans. Il en va de même pour toute absence du domicile supérieure à 4 mois.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est dans l'irrégularité et ne peut passer d'examen.

Il peut se faire régulariser avant l'âge de 25 ans auprès de la Mairie de son domicile (ou au Consulat s'il réside à l'étranger).





COMITÉ DES FÊTES

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue courant septembre pour statuer sur l'avenir du Comité des Fêtes actuel.

Ces dernières années, il s'est avéré difficile d'organiser les manifestations traditionnellement portées par le Comité Des Fêtes du fait du manque de bénévoles adhérents à l'association et il a été décidé de dissoudre le Comité.

Nous souhaitons remercier les différents présidents et les nombreux bénévoles qui ont participé au rayonnement du village depuis des dizaines d'années.

Des événements emblématiques ont été organisés comme les fêtes à l'ancienne, festi'cheval, les inter quartiers, soirées cabaret puis des fêtes de Noël, la fête du village, etc.

La commune souhaite lancer un appel à projets pour trouver des bénévoles qui souhaitent organiser des fêtes pour les habitants du village.

Si vous avez des idées, contactez la mairie par mail ou courrier
 mairie@champagnier.fr

LE CHEMIN DES MOTS

COMMUNIQUÉ DE LA COMPAGNIE THÉÂTRALE « LE CHEMIN DES MOTS »

Cette année, notre association est en sommeil.

Toutefois nous sommes toujours prêt à aider un groupe théâtral qui voudrait venir jouer à CHAMPAGNIER ou redémarrer si des personnes intéressées par le théâtre venaient nous rejoindre.

Nous disposons aussi de matériel, décors, accessoires, pendrillons que nous pouvons prêter aux associations Champagnardes ou autres associations de théâtre qui en auraient besoin.

S.I.C.C.E. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COOPÉRATION ET DES COMPÉTENCES ENFANCE



ASSISTANT-E-S MATERNEL-LE-S, POURQUOI PAS VOUS ?

Depuis plusieurs années, le nombre d'assistants maternels diminue de façon constante et importante au niveau national.

Notre territoire du SICCE n'est pas épargné.

En cause, un âge moyen avancé des assistants maternels, qui induit des départs en retraite ; un souhait de changement d'activité quand leurs propres enfants grandissent et que leur présence à la maison ne se fait plus nécessaire ; ou simplement une envie de renouveau.

De ce fait, on constate aujourd'hui une réelle difficulté pour les familles à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants en bas âges, dans leur commune ou à proximité.

Pourtant, après la famille, l'accueil de l'enfant chez les assistants maternels reste la 1^{ère} solution d'accueil du jeune enfant qu'il devient urgent de renforcer.



Le métier a évolué et s'est professionnalisé. La formation initiale permet d'acquérir les bases et les connaissances nécessaires à l'accueil du jeune enfant.

La formation continue permet d'enrichir sa pratique tout au long de sa carrière. L'assistant maternel peut s'appuyer sur les puéricultrices de la Protection Maternelle Infantile et le Relais Petite Enfance pour être accompagné dans sa pratique.

Du côté contractuel, une convention collective nationale définit et encadre les termes du contrat de travail établi entre le parent employeur et l'assistant maternel.



Vous êtes dynamique, souhaitez travailler au contact des jeunes enfants, participer à leur épanouissement.

Vous savez faire preuve de patience, de diplomatie, de discrétion.

Vous avez le sens du contact, de l'organisation et savez travailler en autonomie, être disponible et à l'écoute des autres.

Alors, vous possédez déjà un certain nombre des qualités requises pour devenir professionnel de la petite enfance.



 rpe@lesicce.fr
 04 76 78 89 09

En savoir +

Si vous êtes intéressé par cette profession, contactez le Relais Petite Enfance qui pourra vous apporter les informations nécessaires sur cette profession et vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.





RETOUR EN IMAGE

17 ET 18 SEPTEMBRE / JOURNÉE DU PATRIMOINE

AUTREFOIS LE LACA

Les 17 et 18 septembre, 54 Champagnards ont participé à une visite commentée de la place du Laca.

L'association « Champagnier entre histoire et patrimoine » avait organisé 3 séances, deux le samedi et une le dimanche matin.

L'histoire de cette place est relativement récente par rapport au centre du village implanté au Moyen Âge autour de l'église puisqu'elle ne fut créée qu'après la Révolution pour accueillir plus confortablement la foire de Champagnier.

De grands travaux furent entrepris pour alimenter en eau la fontaine et le lavoir. Les habitants se retrouvaient autour de la fontaine pour la foire, mais aussi pour la grande lessive, pour le passage de l'alambic ou pour venir peser leurs produits à la bascule.



Le groupe du samedi après-midi sur la place.

La séance se terminait par un tour de la place en évoquant le café-restaurant, les fermes et l'atelier du charron.

Ces différents thèmes sont largement repris dans les revues éditées par l'association.

1^{ER} OCTOBRE / YOANN BOURGEOIS

Initialement prévu sur la place du Laca, Yoann BOURGEOIS s'est produit le samedi 1er octobre aux 4 Vents à cause d'une météo incertaine.



L'installation minutieuse des équipements nécessaires à son spectacle (escalier, trampoline) a pris plusieurs heures pour l'équipe technique composée d'Eric, Léo, Nolan et Pablo. Yoann BOURGEOIS a fait trois représentations de 8 minutes devant un public attentif et touché par sa grâce.

Les représentations ont fait salle comble et en total, pas moins de 400 personnes ont pu bénéficier de cette petite douceur un samedi pluvieux.

Yoann BOURGEOIS a réalisé une danse intitulée "Opening" spectaculaire et intime sur la musique de Yann TIERSEN. Dans cette pièce, Yoann BOURGEOIS se joue du vide, des lois de la gravité et de l'apesanteur pour atteindre un état d'abandon entre équilibre et déséquilibre.

Yoann BOURGEOIS, personnalité reconnue à l'international, investit les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, de l'installation plastique ou encore de l'audiovisuel.

Yoann BOURGEOIS, artiste associé de la MC2, est devenu en 2016 directeur du CCN2 (centre chorégraphique national de Grenoble). Il est le premier artiste de cirque à diriger une institution nationale dédiée à l'art chorégraphique. À la fin de l'année Yoann BOURGEOIS quitte le CCN2 pour travailler sur un projet en Chartreuse où il réside.

La commune a été très chanceuse d'accueillir ce spectacle et est l'une des deux communes retenues par le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN2) pour accueillir l'artiste. Les frais du spectacle ont été pris en charge par le CCN2 et la Métropole.



9 OCTOBRE / RIA—EKIDEN

Le dimanche 9 octobre ce sont 5 équipes du RIA qui ont pris le départ de la 13^{ème} édition de l'Ekiden de Grenoble qui réunissait 578 équipes.

Ce fut encore une belle édition de l'Ekiden pour les équipes Champas avec toujours le souci de les équilibrer afin de pouvoir se doubler et redoubler tout le long de la course. L'objectif étant de pouvoir aborder le dernier relais au coude à coude et même si la première termine à presque 6' devant il y aura 4 dépassements lors du dernier relais, les 5 équipes terminent en 12'. L'ambiance était au RDV pour accueillir les 6 nouveaux coureurs et nos jupettes ont encore eu un large succès.

Plusieurs cas de COVID et désistements de dernières minutes nous avaient obligé à les remanier mais nous avons pu sans trop de problème trouver des remplaçants.

Les nouveaux se sont rapidement mis au diapason avec mélange d'encouragements et de "chambrages" de rigueur au RIA. Un grand nombre est resté pour le traditionnel casse croute d'après course et le stand RIA était bien garni tout le long de la matinée et jusqu'à 14h30.



Nous avons été encore une fois heureux de participer sous les couleurs de Locomotive et de leur reverser un don de 300 €.

C'est l'essence même de notre association, partager de bons moments autour de la course à pied tout en apportant notre soutien à de belles causes.





RETOUR EN IMAGE

19 OCTOBRE / LES 10 JOURS DE LA CULTURE

IMPROLOCO - LIGUE DE L'IMPROVISATION 38



Les trois comédiens, Jérôme MATTOS, Marie-Christine CUFFULO, Damien JACQUIER, accompagnés de Noé BARELLI à la technique ont improvisé durant 70 minutes sur des thèmes proposés par les spectateurs (danger ils nous mentent, le proton aimait trop les mouettes, tatouage, trouver l'amour + le sushi, concert de jazz + autour du monde...).

La quatrième édition des 10 jours de la culture a eu lieu du 15 au 27 octobre dans une trentaine de communes de la Métropole. La commune a demandé à la MJC de choisir un spectacle dans le catalogue de propositions et le choix est tombé sur du théâtre d'improvisation. La Métro finance 70% du coût et la commune 30%.

Le concept de match d'impro s'est d'abord développé au Québec, puis dans le monde francophone essentiellement.

Il existe aujourd'hui des ligues d'improvisation partout dans le monde dans différentes langues, que ce soit en anglais aux États-Unis ou en espagnol en Argentine et en Espagne.

C'est directement de cette lignée que la Ligue impro38 a vu le jour, et cela fait maintenant 30 ans que cette structure est implantée sur le bassin grenoblois.

Ce groupe aussi étonnant que détonnant a offert, le 19 octobre à 20h30 à l'espace des 4 Vents, un magnifique spectacle à la centaine de spectateurs présents.

Cette soirée s'est finie par un temps d'échange avec les comédiens sur les différentes techniques de l'improvisation et par le traditionnel pot de l'amitié offert par la commune et la MJC.



11 NOVEMBRE / COMMÉMORATION ARMISTICE 11 NOVEMBRE 1918

DISCOURS DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous, heureux de vous retrouver en cette belle journée de novembre.

Merci, merci pour votre présence fidèle et régulière à ces célébrations, importantes, dans la plus pure tradition républicaine.

Ces temps du 11 novembre ou du 8 mai rythment inmanquablement le parcours de mémoire de l'histoire de notre pays. Deux fois par an c'est, ici, la rencontre entre la mémoire des tragédies passées et la vie présente de notre village.

Si au présent nous pouvons nous réunir paisiblement sur cette place, comment ne pas avoir aujourd'hui une pensée appuyée, au prisme de cette commémoration, pour les peuples qui vivent et se déchirent dans la guerre.

En UKRAÏNE, évidemment, mais pas seulement, puisque plus largement de trop nombreuses populations souffrent encore à travers le monde dans les différentes zones de conflits.

Nous ne nous réunissons par n'importe où !

Ces monuments installés il y a un siècle dans toute la FRANCE, sont là pour nous rappeler le sacrifice des jeunes du village tombés pour l'honneur et pour la paix.

Honorant les morts pour la FRANCE, ces stèles doivent nous rappeler au quotidien le prix de notre liberté, ce sont des objets de mémoire essentiels qu'il nous faut respecter.

N'oublions jamais !
Qu'avant d'être des noms sur un monument, ce sont avant tout des enfants de CHAMPAGNIER, déracinés pour partir combattre sur d'autres fronts, comme d'autres avant eux et comme d'autres après eux.

Ceux-ci l'ont payé au prix du sacrifice suprême, celui de leur vie, celui de vies écourtées, de destins et de familles brisés. D'autres sont revenus de la grande guerre, pas pour autant indemnes, mais en capacité de témoigner de l'horreur qu'ils ont vécu.



En cette matinée de novembre rendons ensemble hommage à celles et ceux qui combattent et ont combattu pour nous, pour l'une des choses les plus précieuses dont nous disposons, pour la paix !





MANIFESTATIONS A VENIR

27 NOVEMBRE / VIDE-GRENIER



Le vide-grenier du Sou des Ecoles fait son grand retour à Champagnier !!

Après 2 éditions manquées, le vide grenier revient pour sa 26ème édition.

Il aura lieu ce dimanche 27 novembre à l'espace des 4 Vents de 8h à 16h30.

Les bénéficiaires financeront une majeure partie des sorties et projets proposés par les enseignantes de l'école durant l'année, et les événements organisés par le sou des écoles (goûter de Noël, carnaval, kermesse...).



Vous pouvez nous aider, aussi bien pour la mise en place le samedi 26 novembre après-midi, que lors du vide grenier (buvette, parking...) ou bien lors du rangement à la fin du vide grenier.

Pour plus d'informations ou pour vous porter bénévoles, envoyez un mail à

videgrenier.champagnier@gmail.com

16 DÉCEMBRE / CONCERT DE NOËL

La MJC et Jean-Marc FOURMON vous invitent au Concert de Noël le vendredi 16 décembre à 19h30 à l'Église Saint André de CHAMPAGNIER



17 DÉCEMBRE / FÊTE DE NOËL



Les associations du village (MJC, RIA, le Sou des Écoles, l'ACCA, les Pompiers Humanitaires Solidaires) et La Cuisine des Mamans vous donnent rendez-vous pour célébrer la fête de Noël.

Ce sera le samedi 17 décembre sur la Place de Laca à partir de 17h.

Venez nombreux !

Il y aura de quoi vous restaurer sur place.

Un goûter sera offert aux enfants à partir de 17h.

Recherche ...

bénévoles pour organiser un atelier (atelier manuel ou conte) pour les enfants

Contactez la mairie

mairie@champagnier.fr

Le père Noël passera à 18h30



3 ET 4 JUIN 2022 / FAITES DU SPORT



La date retenue pour la "Faites du Sport" édition 2023 est le weekend du 3 et 4 juin 2023.

Cette édition aura à nouveau lieu sur 2 communes : BRIÉ-ET-ANGONNES et JARRIE.

En 2024, un des deux jours de la manifestation aura lieu à CHAMPAGNIER.

Pour plus d'information:
faitesdusport.brie@gmail.com

La « Faites du sport » est un week-end où on pratique 14 sports différents en équipe.

Les équipes sont constituées à l'avance.

L'ouverture des inscriptions est en janvier 2023.



VENEZ VISITER LE CENTRE DE TRI DE DÉCHETS

SAMEDI 26 NOVEMBRE - JOURNÉE PORTES OUVERTES



DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE, PARTICIPEZ AU MOIS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

RETROUVEZ TOUTE LA PROGRAMMATION SUR GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR/MOISREDUCTIONDECHETS



Dans le cadre du mois de la réduction des déchets, le centre de tri d'Athonor ouvre ses portes.

Vous vous êtes toujours demandé ce que deviennent vos déchets une fois collectés par les camions poubelles ?

Vous souhaitez voir ce que représente le volume de déchets collectés sur le territoire ?

Pour découvrir l'envers du décor, venez visiter le centre de tri de déchets situé à La Tronche.

Samedi 26 novembre JOURNÉE PORTES OUVERTES

En découvrant comment ces déchets sont triés, que ce soit par des machines ou des agents de tri, on comprend mieux les conséquences des erreurs de tri : encore 4 déchets sur 10 jetés dans la poubelle de tri ne sont pas à leur place ... il reste une grande marge de progression.

Ces visites sont aussi l'occasion de réaliser la quantité impressionnante de déchets collectés par la Métropole et, pourquoi pas, de s'interroger sur les moyens de réduire ces déchets.

Que l'on soit déjà engagé dans la réduction des déchets ou pas encore, cette visite sera riche d'enseignements.

Info

Les visites sont gratuites et ouvertes à tous (dès 8 ans).

Pour participer, il suffit de s'inscrire en appelant le **0800 500 027**

Durée de la visite : 1h30

Rendez-vous 15 min avant le début de la visite

Inscription obligatoire

Le centre de tri, propriété de la Métropole, est géré par le groupe Tiru/Groupe PAPREC qui assure l'organisation des visites.

Toute l'année, il accueille en semaine des groupes à partir de 8 personnes.

*Pour programmer une visite, contactez le
04 38 24 11 00*

COLLECTE TEXTILES

66 DÉPOSEZ VOS DONS JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE

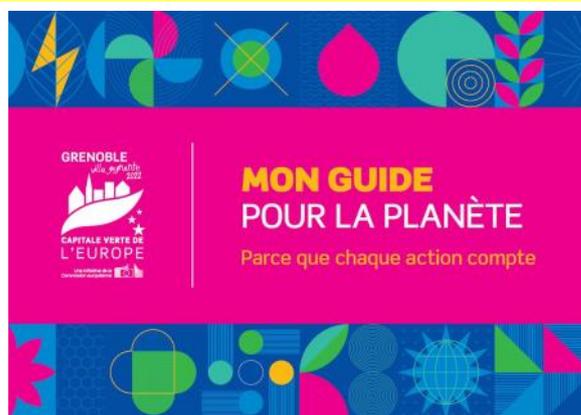
Chaque année, la Métropole organise deux opérations éphémères de collecte de textiles. Le conteneur est installé sur le parking de la mairie, place de l'Église.

Vous pouvez y déposer, jusqu'au 4 décembre, linge de maison, vêtements, sous-vêtements, sacs, chaussures, les peluches, qu'ils soient abîmés, troués, déformés ou tout simplement démodés. Seuls les textiles mouillés (risque de moisissure) ou souillés (produits chimiques, graisse, terre, peinture) sont interdits.

Tous les textiles collectés sont ensuite triés en fonction de leur état, et sont soit réutilisés (58,6 %) c'est-à-dire donnés ou revendus par des boutiques de seconde main en France ou à l'étranger, soit recyclés (32,6%), soit utilisés comme combustibles ou valorisés en énergie (8,8%).



MON GUIDE POUR LA PLANÈTE



Dans le cadre de l'année Grenoble capitale verte de l'Europe 2022, 119 actions ont été répertoriées dans « Mon guide pour la Planète ».

Ce document, de 20 pages, est un bon outil pour nous sensibiliser et nous inciter à nous engager concrètement, via 43 défis sur les 12 thèmes de l'année capitale verte, en faveur des transitions.

Rendez-vous sur le site internet de la commune (page d'accueil) et téléchargez le guide pour relever les défis !

En savoir +
www.champagnier.fr





MAIRIE

Ouverture au public

Lundi - Vendredi
13h30 à 17h30
Mercredi
9h à 12h - 13h30 à 17h30
Mardi et jeudi
pas d'accueil

Urbanisme

Sur rendez-vous

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Courriel

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE



Pour contacter
les agents de police municipaux ☎ 06.01.81.03.13
✉ policepluricommunale.jccb@gmail.com
Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES

Mardi 17h30 à 20h30
Mercredi 10h à 12h et de 15h à 19h
Vendredi 16h30 à 19h



La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de fin d'année

AGENDA

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

Vide grenier

8h - Espace 4 Vents

LUNDI 12 DÉCEMBRE

Réunion du Conseil municipal

19h - Salle du conseil - Mairie

JEUDI 15 DÉCEMBRE

Goûter des Anciens

15h - Espace 4 Vents

VENDREDI 16 DÉCEMBRE

Concert de Noël

19h30 - Église

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

Fête de Noël

À partir de 17h - Place du Laca

VENDREDI 30 DÉCEMBRE

**Fermeture exceptionnelle
de la mairie**

SAMEDI 7 JANVIER

Vœux à la population

11h - Espace 4 Vents



JEUDI 15 DÉCEMBRE

« Bibliothèque »

18h30 - Mairie

JEUDI 12 JANVIER

« 4 Vents »

18h30 - Mairie

JEUDI 26 JANVIER

« Budget »

18h30 - Mairie

CIVISME ... RAPPEL

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE



Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30 kms/h, et à 20 kms/h dans

les zones partagées piétons, cycles, voitures, rue du Bourg.

La circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite dans le village, sauf services publics et secours.

Florent CHOLAT, Maire de CHAMPAGNIER
et le Conseil Municipal

vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année
et vous adressent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2023.

Ils seront heureux de vous accueillir
à l'occasion de la cérémonie des vœux le

Samedi 7 janvier 2023

à partir de 11h à l'Espace des 4 Vents



Journal
d'information
Écho Champagnard
NOVEMBRE 2022

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER 38800
Place de l'église
Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
Crédit photos Commune, Mairie, Jeff PLASSART
Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise
BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution